défi énergies 17

INFOS

n° 52 - Février 2016

Sommaire

Pourquoi « COP 21 » ? 2
COP 21: Succès ou échec ?
Revue de presse internet 2-9
Julien remplace Aurélien 9
À vos Agendas 9
STEP vous connaissez ? 10
Visites de maisons « Bois et Paille » 11-12

EDITORIAL

Daniel Hernot

Que penser des résultats de la COP21 ?

Le 12 décembre 2015, le petit marteau de Laurent Fabius a sonné l'adoption du texte négocié entre 195 pays pendant deux semaines d'âpres négociations. Alors au final : échec ou succès ? Certains se félicitent d'un résultat inespéré, d'autres considèrent que cette conférence mondiale n'a servi à rien.

Il est vrai que cette COP 21 a eu des cotés très énervants : une véritable ville installée de toute pièce au Bourget, des heures de discussions pour faire passer un verbe du futur au conditionnel, le déplacement de 150 chefs d'état ou de gouvernement pour une journée et quatre minutes de prise de parole en parallèle dans deux salles contiguës, le tout dans un contexte d'état d'urgence restreignant les manifestations citoyennes.

Mais une importante médiatisation avant et pendant la conférence a porté la problématique du dérèglement climatique. De même de nombreux reportages ont montré à un large public pourquoi et comment pouvait s'effectuer la transition énergétique. Et comment passer sous silence l'énorme travail préparatoire qui a poussé la quasi-totalité des pays, dont les plus pollueurs, à se pencher sérieusement sur leur politique énergétique pour proposer leur plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Quel que soit le bilan que l'on tire de cette COP 21, il est certain que les objectifs qui ont été fixés ne pourront être atteints sans une forte mobilisation citoyenne, pour rappeler aux états les engagements pris à Paris et aussi pour mettre en œuvre les outils de la transition énergétique.

Ce bulletin spécial COP 21 vous propose un tour d'horizon des réactions et analyses de l'accord de Paris. Et si vous avez quelques insomnies, vous pouvez tenter de décrypter vous-même les 39 pages du texte officiel !

http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/l09f.pdf

Pourquoi « COP 21 » ?

La Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC en français, UNFCCC en anglais) a été adoptée au sommet de Rio en 1992. Cette convention reconnait l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés la responsabilité de lutter contre ce phénomène.

La Conférence des Parties (COP) composée des 196 états ayant ratifié la convention se réunit chaque année à l'occasion d'une conférence mondiale de prise de décisions. En 2015 c'était sa 21ème réunion, d'où l'appellation COP 21.

La CMP regroupe les états signataires du protocole de Kyoto, Paris était sa 11ème session CMP 11.

PARIS2015
UN CLIMATE CHANCE CONFERENCE
COP21·CMP11

COP 21 : succès ou échec ?

REVUE DE PRESSE INTERNET **Daniel Hernot**

Photo:www.terraeco.net

Les négociations ont été difficiles et plusieurs nuits blanches ont été nécessaires aux négociateurs pour aboutir…

Ainsi relaté dans Terraeco: *« Nous sommes presque au bout du chemin », lançait Laurent Fabius devant la presse, à la mi-journée de ce vendredi, au Bourget. Tout est dans le presque. /.../ Ban Ki-moon encourageait vivement tout le monde : présidence, ministres, négociateurs et staff. « J'exhorte les négociateurs à prendre leur décision sur la base du futur global, ce n'est pas le moment de parler de perspectives nationales ». /.../*

« Il ne faut pas s'alarmer, on n'allait pas faire une COP sans ce genre de difficultés », commentait ce matin Mathieu Orphelin, porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot à propos de la difficile nuit qu'il a suivie, à distance, en tant qu'observateur. /.../« Les négociateurs sont un peu sur les nerfs, ça ne m'inquiète pas, ça paraît normal. Si c'était facile, on ne serait pas là », soulignait ce matin le climatologue Jean Jouzel, quinze COP à son actif, qui, prudemment, ne pariait pas sur le timing de fin. /.../

En d'autres termes, les négociateurs sous pression ont moins de chances de trouver des solutions nouvelles. Mais les enfermer tous ensemble dans le bocal du Bourget, aussi confortable soit-il, plusieurs jours de suite, a d'autres avantages. « Ce qui est vrai, c'est qu'en mettant tous ces gens dans une situation similaire, cela crée une forme de destin commun. Ce sentiment d'identification est favorable au déploiement de stratégies de coopération : au départ, les négociateurs essayent d'être loyaux à leurs nations, mais ensuite, cette relation se distend et ils se rapprochent les uns des autres. » (propos de Stéphanie Demoulin, professeure à la faculté de psychologie de l'université catholique de Louvain)./.../

Cécile Cazenave

www.terraeco.net/On-acheve-bien-lesnegociateurs,63057.html

On comprend mieux par ces commentaires la nécessité de réunir en un lieu unique l'ensemble des négociateurs. Une telle synergie ne peut être obtenue à distance. Outre l'accord entre les états, de nombreux engagements ont été pris par les industriels et les financiers.

Sur son site, Pascal Canfin nous dit: *« Le bilan de la COP21 ne se limite pas à l'accord. La COP21 débouche sur le Pacte de Paris qui comporte deux volets: le premier c'est bien évidemment l'accord universel. Le second ce sont les engagements pris en dehors de l'accord : 10 000 engagements des villes, des entreprises, du secteur financier ont été référencés sur la plateforme des Nations Unies (NAZCA). Ainsi Toyota, le premier constructeur automobile mondial, s'est engagé à ne plus commercialiser de voitures qui ne soient pas hybrides ou électriques en 2050. Danone s'est engagé à être neutre en carbone en 2030 ce qui aura nécessairement un impact sur les modes de productions agricoles, en France notamment.*

Des clubs de pays ont également pris des engagements qui vont au delà des dispositions de l'accord. Ainsi les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, la France ou l'Allemagne se sont engagés à doubler le montant de l'investissement public en Recherche & Développement verte d'ici 2020. Et il faut aussi signaler l'engagement de tous les banquiers centraux des pays du G20 à travailler à ce que les investisseurs rendent publique leur empreinte carbone pour que chacun puisse comparer l'impact sur le climat de ses choix d'investissement. Une disposition qui entre d'ailleurs en vigueur en France dès le 1er janvier 2016, faisant de la France le leader mondial sur ce sujet. On le voit le bilan de la COP21 va bien au-delà du seul accord universel. /.../

Les ONG vont avoir plusieurs priorités dans les prochains mois. Tout d'abord, suivre la mise en œuvre des engagements des entreprises. Par exemple, 114 entreprises se sont engagées à travailler dans les deux ans qui viennent à définir une « feuille de route 2 degrés ». Il faut bien sûr veiller à ce qu'elles le fassent vraiment /…/»

www.pascalcanfin.fr/16/12/2015/10-questions-sur-laccord-de-paris/

Pendant ces négociations « officielles », de nombreuses actions citoyennes se sont déroulées en parallèle, par exemple les procès fictifs des états et industriels considérés comme responsables de la situation actuelle.

Toujours dans Terraeco: *« Le pétrolier ExxonMobil : coupable. Le gouvernement du Brésil : coupable. Les 90 multinationales responsables de 63% des gaz à effet de serre : coupables. Début décembre, à Paris et Montreuil (Seine-Saint-Denis), les verdicts se sont enchaînés pour condamner les responsables du dérèglement climatique et d'autres destructions de l'environnement.*

En marge de la COP21, des militants écologistes venus du monde entier et leurs figures de proue – le chef brésilien Raoni , l'essayiste canadienne Naomi Klein ou l'activiste indienne Vandana Shiva – ont profité d'être réunis à Paris pour mener les procès dont ils ont toujours rêvés. Juges, procureurs, interrogatoires contradictoires et plaidoyers : ces cérémonies symboliques, organisées dans des salles de spectacle, rappelaient celles du tribunal Russell-Sartre qui, dans les années 1960, s'était chargé de juger les crimes commis lors de la guerre du Vietnam. Comme à l'époque, ces tribunaux populaires visent à démontrer une carence de la justice. Cette fois, c'est l'impunité de ceux dont les activités menacent la vie sur terre qui est mise e cause. /…/ »
www.terraeco.net/Les-tribunaux-de-la-planete,62963.html

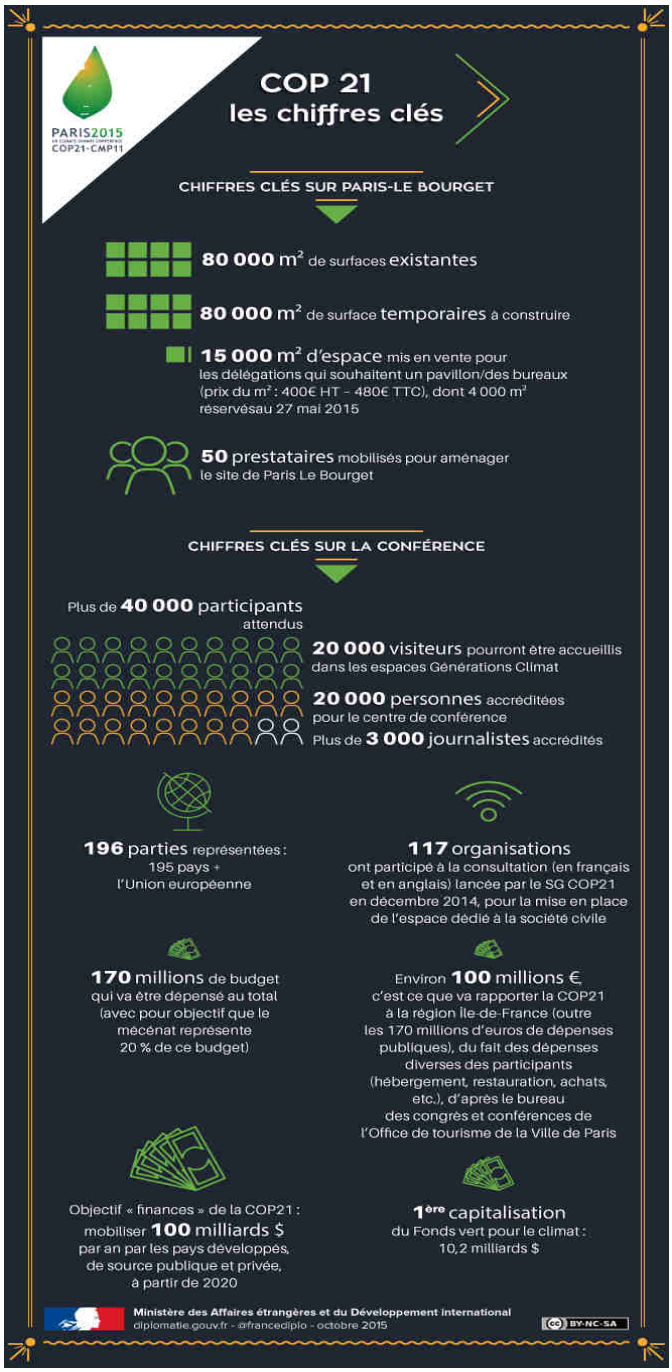

L'accord de Paris a été adopté à l'unanimité, quels en sont les principaux points selon le site gouvernemental www.cop21.gouv ?

/…/Limiter l'augmentation de la température en dessous de 2 degrés:

Cet accord marque un tournant vers un nouveau monde. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C. Les scientifiques considèrent que des grands risques existent en effet au-dessus de cette température. L'accord se fixe même pour la première fois de tendre vers 1,5°C d'augmentation, afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux.

Photo : DR

Comment réussir à limiter le réchauffement climatique ?

186 pays ont publié leur plan d'action au cours de l'année 2015 : chacun de ses plans détaillent la façon dont les pays projettent de faire baisser leurs émissions de gaz à effet de serre. L'organisation des Nations unies en charge des changements climatiques a fait une évaluation de ces contributions le 1er novembre 2015. Cette étude montrait que, malgré le mouvement sans précédent de mobilisation engagé par les Etats, le réchauffement de la planète devait encore se situer entre 2,7 et 3 degrés, soit au-dessus du seuil fixé par les scientifiques.

L'Accord de Paris demande donc à chacun des pays de revoir tous les cinq ans à partir de 2020 ces contributions, sans pouvoir en faire baisser les objectifs et en incitant, au contraire, chacun des Etats à faire mieux. Par ailleurs, les émissions devront atteindre un pic aussi vite que possible, et les pays viseront à atteindre la « neutralité des émissions » dans la 2ème partie du siècle. C'est un vrai tournant. Nous allons progressivement quitter les énergies fossiles les plus polluantes afin d'atteindre cet objectif.

Quels sont les autres moyens à disposition des Etats pour limiter l'augmentation des températures ?

L'accord reconnaît que 100 milliards de dollars (en prêts et en dons) devront être consacrés chaque année à partir de 2020 à financer des projets permettant aux pays de s'adapter aux changements climatiques (montée des eaux, sécheresse…) ou de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Ces financements devraient augmenter, comme le précise l'accord. Certains pays en développement, sur une base volontaire, pourront aussi devenir des donateurs pour aider les pays les plus pauvres. C'est une nouveauté. En 2025, un premier rendez-vous est prévu dans l'accord afin de prendre de nouveaux engagements chiffrés pour l'aide aux pays les plus pauvres.

Tous les pays ont-ils la même responsabilité dans le réchauffement climatique ?

Un des grands principes de la négociation climatique est de reconnaître que face au climat, les pays ont une responsabilité partagée mais différenciée, en fonction notamment de leur niveau de richesse.

L'accord fixe sur les financements une obligation aux pays industrialisés de financer l'aide aux pays pauvres sur le climat, tandis que les pays en développement sont invités à contribuer sur une base volontaire. En matière de transparence, un système permettant le suivi des engagements, plus fort qu'auparavant, et avec des flexibilités pour les pays en développement est également institué afin de suivre les efforts de chacun.

Et les Etats ne sont pas seuls à pouvoir aider à protéger notre climat…

Le Bourget aura accueilli pour la première fois la « semaine de l'action » permettant aux collectivités locales, aux entreprises, aux banques de se mobiliser en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. C'est un des grands tournants que notre monde est en train de vivre. L'accord de Paris, propose la poursuite du Plan d'action Lima-Paris pour continuer à mobiliser ces acteurs. Deux « champions » seront désignés parmi ces acteurs par les deux présidences successives de la COP (France et Maroc) pour continuer à inciter les acteurs à agir.

Quand est-ce que cet accord entre en vigueur ?

L'accord sera ouvert à la signature des pays le 22 avril à New York . Un double critère pour que l'accord entre en vigueur : 55 pays / 55 % des émissions devront avoir ratifié l'accord. www.cop21.gouv.fr/decryptage-de-laccord/

En effet, l'accord de Paris ne sera effectif qu'après ratification par les différents états, s'il obtient au moins 55 pays signataires représentant au moins 55% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le texte final était à peine validé qu'il suscitait déjà de nombreuses réactions recueillies par Terraeco.

*/…/**Jennifer Morgan**, **directrice chargée de programme climat et énergie au World Resources Institute (WRI)** : « S'ils adoptent le texte en l'état, les pays s'uniront autour d'un accord historique qui marquera un tournant dans la crise climatique. »*

***Monica Araya**, **ancienne négociatrice et membre de la délégation du Costa Rica** : « Cet accord marque le commencement d'une ère nouvelle, dans laquelle nous trouverons plein de concrétisations d'actions pour le climat. Dans les pays développés et dans les pays en voie de développement, parce que c'est dans l'intérêt de tous. Il ne s'agit plus de savoir qui agit et qui n'agit pas, mais de mesurer la capacité du monde à agir en mode collectif. »*

***Célia Gautier** - **Réseau Action Climat** : « Si ce texte est adopté, il sera un point de départ indispensable pour répondre au péril climatique, mais insuffisant pour l'enrayer. (…) Le mode d'emploi proposé reste vague et le calendrier repousse les efforts à plus tard. Si les gouvernements ne vont pas plus loin que ce qui sera décidé à la COP21, c'est certain que nous nous dirigeons tout droit dans le mur. »*

***Jean-François Julliard** - **Greenpeace** (France) : « Il y a des avancées, mais on aurait pu aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite. (…) C'est un point de départ. »*

***Armelle Le Comte** - Oxfam (France) : « C'est un texte très décevant par rapport à la dernière mouture : il reconnaît que plus d'argent est nécessaire pour aider les plus pauvres à faire face au changement climatique, mais ne donne aucune garantie sur le long terme. Il n'est pas sûr que ces financements continuent à croître ! »*

*Réaction de **Bill McKibben**, **cofondateur de 350.org** : « Tous les gouvernements semblent reconnaître que l'ère des énergies fossiles doit finir et finir rapidement. Mais le pouvoir de l'industrie des énergies fossiles se fait sentir dans le texte, qui fait durer la transition si longtemps que des dommages climatiques sans fin se produiront. Puisque le rythme est désormais la question cruciale, nous, les militants, devons redoubler nos efforts pour affaiblir cette industrie. Ça n'a pas sauvé la planète, mais cela a peut-être sauvé nos chances de sauver la planète. »*

*Réaction de **Kumi Naidoo**, **directeur exécutif de Greenpeace International** : « La roue de l'action pour le climat tourne lentement, mais à Paris, elle a tourné. (…) Ce texte d'accord met l'industrie des énergies fossiles du mauvais côté de l'Histoire. » /…/*

www.terraeco.net/COP21-l-accord-de-Paris-adopte,63001

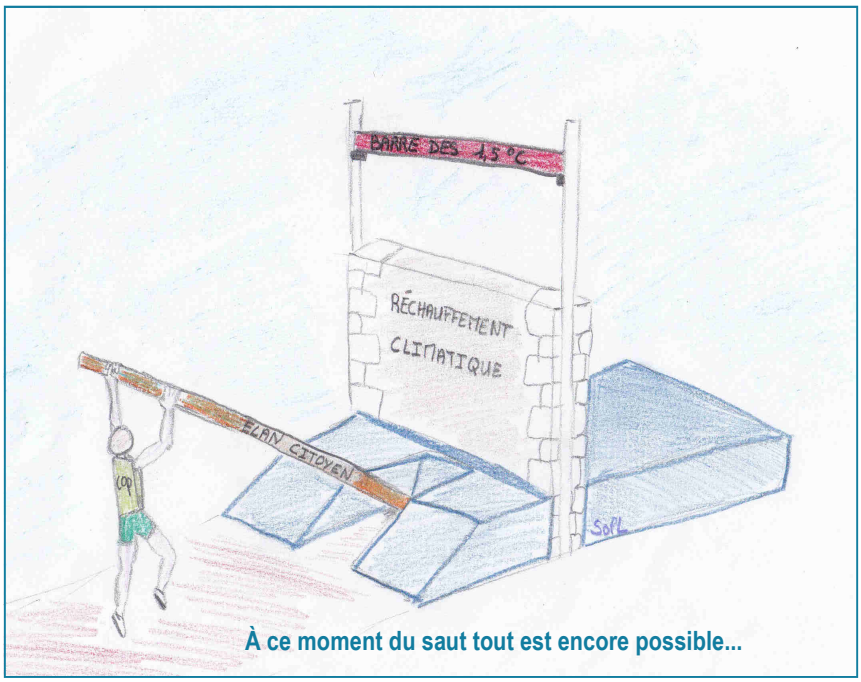

À ce moment du saut tout est encore possible...

Au plan politique, l'accueil est plutôt favorable, même si les premières réserves apparaissent. S'ils restent vigilants, les responsables écologistes français saluent le travail de l'exécutif pour le climat.

*/.../ "C'est un moment historique". "François Hollande a fait le travail, très clairement. Ce qui est certain, c'est qu'à force de travailler là-dessus et de voyager, il a très bien compris les enjeux. Il a été secoué par ses discussions avec certains chefs d'Etat qui l'ont sensibilisé aux problèmes auxquels ils sont confrontés", a déclaré **la secrétaire nationale d'EELV, Emmanuelle Cosse.***

***Pascal Canfin,** **ancien ministre écologiste**, reste vigilant sur la mise en œuvre de l'accord. Mais il reconnaît une avancée./.../ : "C'est ça le pacte de Paris, c'est l'accord plus les*

10.000 engagements autour de l'accord et je crois que c'est un moment historique que nous vivons parce que ça va nous accompagner tout le siècle (...) Le principal point faible de l'accord, c'est que les cycles de révision des engagements pour aller plus vite, pour aller plus loin, ne commenceront qu'en 2025", a-t-il fait savoir sur BFMTV. /.../www.europe1.fr/politique/cop21-le-monde-ecrit-une-nouvelle-page-de-son-histoire-salue-hollande-2635067

Historique ! Le terme n'est pas partagé par tous.

« COP21 = COP Zéro ! » Dit ***l'observatoire du nucléaire***

Des milliards d'articles et de reportages inutiles nous ont assommés pendant des semaines à propos de la mascarade de la COP21, dont il n'est bien entendu rien sorti à part des promesses fumeuses. Passons donc immédiatement à la suite.

www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article306

Attac n'est pas plus optimiste: ***«*** */.../l'état d'urgence climatique a été proclamé, alors qu'au même moment l'accord de Paris entérinait un réchauffement de la planète de plus de 3 °C. /.../ L'Accord de Paris est en effet très insuffisant. Les gouvernements ont franchi les lignes rouges pour une planète juste et vivable. Les égoïsmes nationaux déterminés par les élites et le pouvoir des lobbies sont les principaux responsables de cette situation. L'avidité des multinationales, les énergies fossiles et l'obsession de la croissance sont encore considérées comme des données intouchables. /.../ Nous sommes désormais "assignés à résistance" et à désobéissance afin d'amplifier le mouvement pour la justice climatique./.../ » france.attac.org/*

Parmi les aspects positifs, on doit relever l'impact de l'accord sur les milieux financiers mis en avant par Novethic.

COP21 : l'accord de Paris impacte déjà les marchés financier. Le charbon orienté à la baisse, les énergies renouvelables à la hausse… Les marchés financiers commencent à interpréter l'accord de Paris pour ce qu'il est : le signe qu'un modèle économique basé sur les énergies fossiles n'est pas compatible avec un scénario d'augmentation de la température globale de moins de 2°C. Et encore moins de 1,5° C, l'objectif affiché du texte adopté au Bourget le 12 décembre. /.../ Si les acteurs financiers sont de plus en plus nombreux à adopter des stratégies climat, comme l'ont montré les différents travaux du centre de recherche de Novethic, il reste à généraliser le mouvement. ***Anne-Catherine Husson-Traore www.novethic.fr/isr-et-rse/actualite-de-lisr/isr-rse/cop21-l-accord-de-paris-impacte-deja-les-marches-financiers-143783.html***

"Éthique et partage" est l'un des premiers fonds éthiques français. Il vient d'annoncer qu'il exclurait désormais les énergies fossiles. Cette annonce, une première en France, symbolise l'émergence d'un mouvement de désinvestissement des entreprises les plus nuisibles pour le climat. www.novethic.fr/isr-et-rse/actualite-de-lisr/isr-rse/ethique-et-partage-le-premier-fonds-francais-qui-exclut-les-energies-fossiles-143585.html

La position des états semble également évoluer, notamment vis-à-vis des subventions aux énergies fossiles.

Dans Le Monde*: « /…/[Monsieur Fabius] Vous parlez de rupture avec le monde carboné, mais le texte de Paris ne mentionne à aucun moment les énergies fossiles, charbon, pétrole… L'accord fixe pour la seconde moitié du siècle l'objectif de « neutralité des émissions d'origine humaine » : c'est une ambition considérable. Bill Gates, qui est à la fois visionnaire et concret, juge cela réalisable, à condition que nous stimulions les ruptures technologiques par des investissements publics et privés nouveaux : je partage cet avis. Cela implique une vaste mobilisation financière, qui est en train de s'opérer. Les coûts comparés des diverses énergies vont se modifier. Nous devons utiliser la période présente de pétrole à prix bas pour alléger , voire supprimer les aides aux énergies fossiles, et certains Etats ont commencé à le faire. /…/ Simon Roger. »* ***Sophie Landrin***

www.lemonde.fr/planete/article/2016/01/11/laurent-fabius-je-reste-president-de-la-cop_4844923_3244.html

Pouvait-on attendre plus d'une négociation mettant en présence des pays dont l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources fossiles, des pays en voie de développement, des pays dont le mode de vie est très consommateur d'énergie et des pays dont la survie dépend de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Les inévitables compromis de l'accord de Paris conduisent à relever de nombreuses faiblesses dans le document adopté.

Beaucoup critiquent l'aspect non contraignant des décisions de l'accord, mais pouvait-il en être autrement ?

Attac: */.../Sans feuille de route clairement établie, sans mention des points de passage en 2020 et 2050 fixés par le GIEC pour revenir sur une trajectoire inférieure à 2 °C, l'accord de Paris met en danger le simple droit à vivre de nombreuses populations à travers la planète. /.../ alors que les accords de libéralisation du commerce et de l'investissement sanctionnent les pays lorsqu'ils ne respectent pas les règles établies, encore rien de tel en termes de lutte ne contre les émissions de gaz à effet de serre. /.../* *france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/reaction-d-attac-france-a-l-accord-de-paris?pk_campaign=Infolettre-466&pk_kwd=france-attac-org-actus-et-medias*

Bastamag: *« /…/Le caractère contraignant est fictif, car il n'existe pas, pour le moment, de droit international contraignant de l'environnement. Nous n'allons pas faire la guerre à des pays qui ne remplissent pas leurs objectifs ! Nous n'en sommes en tout cas pas là, pour le moment. Le Canada s'est retiré du protocole de Kyoto, et il ne s'est rien passé. Il faut des pressions morales, que les sociétés civiles s'expriment... La plupart des pays ne sont pas aujourd'hui très volontaires. Vouloir que les engagements soient contraignants a conduit, de fait, à réduire les ambitions./…/Amy Dahan (interview par Sophie Chapelle)*

www.bastamag.net/COP21-des-negociations-dans-un-sale-climat

Paris 29 novembre
3 km de chaine humaine Bvd Voltaire

Pascal Cafin: *« /…/Nous savions depuis longtemps qu'il n'y aurait pas de mécanismes de sanctions comme un tribunal climat international pour sanctionner le non-respect des engagements. Est-ce que cela signifie que l'accord n'est pas contraignant ? Je vois deux degrés de contrainte qui ne sont pas dans l'accord lui-même. La première est la « contrainte politique ». Si cet accord est ratifié par la quasi-totalité des pays, son caractère universel sera confirmé. Et la pression politique sera alors réelle sur celui que ne jouerait pas le jeu et de d'autant plus que le cadre de transparence et de vérification des engagements prévus par l'accord est lui contraignant pour tous./…/ »* *www.pascalcanfin.fr/16/12/2015/10-questions-sur-laccord-de-paris/*

En ce qui concerne la limitation de la hausse de température, le compte n'y est pas puisque les plans de réduction des émissions présentés par les états nous placent sur une trajectoire de 3°C.

Pour Greenpeace: */…/ le texte prévoit que toutes les parties, dès 2020, devront se retrouver tous les cinq ans avec obligation de renforcer leurs ambitions en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre /…/ Mais si l'on pense dans l'absolu, alors l'accord n'est pas à la hauteur. D'abord parce que d'ici à 2020, nous restons avec les mêmes INDC, qui nous placent sur une trajectoire d'environ 3°C supplémentaires d'ici la fin du siècle nous faisant perdre un temps précieux et peut-être irrattrapable. Pire, /…/ libre à chaque État de proposer ce qu'il veut et de le réaliser s'il le veut.* *www.greenpeace.org/france/fr/*

Dans le Monde: *Pour les ONG, le rendez-vous de 2025 est beaucoup trop tardif. L'Union européenne, les Etats-Unis, le Brésil et quelque 80 pays en développement, réunis au sein d'une Coalition pour une haute ambition, qui s'est constituée durant la COP, envisageaient de prendre les devants en s'engageant à une première révision avant 2020. Pierre Le Hir* *www.lemonde.fr/cop21/article/2015/12/12/cop21-les-points-cles-du-premier-accord-universel-sur-le-climat_4830606_4527432.html?xtmc=cop_21&xtcr=23*

L'accord de Paris n'avait pas pour but de définir précisément comment satisfaire aux objectifs, mais de nombreuses analyses regrettent qu'aucune décision ne soit prise sur la mise en place de la taxe carbone, élément essentiel à la transition énergétique.

Sur le blog de Paul Jorion:*« /…/ Appelons un chat un chat. Cette COP21 est un échec total. » /.../James Hansen préconisait quant à lui une taxation à la tonne dès l'extraction, sur la base d'une taxe fixe de 15$ la tonne (environ 7,5 barils, soit 2$ le baril seulement) qui serait suivie d'une augmentation annuelle de 10$ la tonne. Il n'y avait là pas de quoi fouetter un chat. Cela semblait même dérisoire au regard de la situation actuelle, alors que dans le même temps le prix du baril ne cesse de baisser du fait de la surproduction mondiale et de l'augmentation des stocks. Eh bien malgré cela, même ce type de mesure n'a pas été retenue dans le cadre du financement de la lutte, voire de l'adap-*

tation, aux changements climatiques. Finalement, à force de vouloir chercher des modalités de transition énergétique, non seulement nous perdons un temps extrêmement précieux, notamment vis à vis des populations les plus vulnérables, mais en plus de cela nous n'obtenons aucun des résultats attendus.../.../www.pauljorion.com/blog/2015/12/16/cop21-un-petit-coup-de-marteau-pour-lhomme-un-grand-coup-de-masse-sur-lhumanite-des-lobbies-en-liesse-la-grande-parade-des-ong-est-terminee-par-philippe-soubeyrand/

Dans Challenges*: Le prix du carbone est le grand oublié de la COP 21. Dans le texte de Paris, seul l'alinéa 137 reconnaît "combien il importe de fournir des incitations aux activités de réduction des émissions, s'agissant notamment d'outils tels que les politiques nationales et la tarification du carbone." Une formulation vague, décevante pour le monde économique qui s'était fortement mobilisé sur la question. "Plus de mille grandes entreprises et investisseurs soutiennent la mise en place d'un prix du carbone et 450 l'utilisent déjà en interne dans leurs décisions d'investissements, contre 150 en 2014", indique une étude de l'organisation New Climate Energy. Prévu en 1997 par le protocole de Kyoto et initié il y a dix ans en Europe, le marché du carbone, mal calibré, s'était soldé par un échec. Trop de quotas avaient été alloués et, avec la crise de 2008, le dispositif s'est effondré. Des pays comme la Suède et la France ont alors instauré des taxes carbone. Sans que cela change les choses car leur niveau demeure toujours trop bas.*

Nicolas Stiel

www.challenges.fr/challenges-soir/20151214.CHA2712/prix-du-carbone-le-grand-oublie-de-la-cop21.html

Pour Christian Pierret dans Le Figaro**: « La COP fixe le cap à suivre mais comment financer les chantiers qui permettront de lutter efficacement contre le réchauffement climatique? C'est vraisemblablement le point décisif de la COP21, l'approche financière de la question climatique a changé. Nous sommes passés d'une logique purement étatique à la prise de conscience que la participation du secteur privé est essentielle pour dégager les fonds nécessaires qui aideront à faire la différence. L'implication d'investisseurs financiers, comme par exemple les fonds de pension, permettrait de résoudre une partie des besoins de financement de la transition énergétique, tout en montrant que cette dernière peut être économiquement rentable. Le mariage entre les correctifs fiscaux et réglementaires des États et l'engagement volontaire et massif du secteur privé est la seule voie pour donner naissance à l'indispensable révolution dont la COP21 ouvre aujourd'hui les portes. ».(interview par Frédéric De Monicault)* lefigaro.net

Photo : DR

Manifestation pour le climat à La Rochelle – Décembre 2015

Quant à l'aide financière apportée aux pays en voie de développement ou victimes du réchauffement, elle reste encore lointaine et non complètement financée

Toujours dans Le Figaro*: Quid des 100 milliards de dollars [annuellement] promis aux pays en voie de développement à partir de 2020? Ils ont été retirés du texte de l'accord mais figurent dans une annexe. Cela doit notamment permettre d'éviter un rejet du projet d'accord par le Sénat américain. Il est reconnu qu'un nouvel engagement financier précis devra être formulé en 2025. Cette somme est intégralement à la charge des pays développés. Les autres pays sont eux appelés à réaliser un effort financier supplémentaire s'ils le souhaitent (et non s'ils le peuvent comme le demandaient les pays développés). Aucune somme n'est sanctuarisée pour l'adaptation, c'est à dire pour les projets permettant aux pays en voie de développement de faire face aux conséquences du réchauffement. Quelle compensation pour les conséquences irréversibles du réchauffement? Cette question des «pertes et dommages» fait l'objet d'un article séparé, comme l'exigeaient les pays vulnérables. Néanmoins, il est précisé noir sur blanc dans l'annexe que cet article ne pourra pas ouvrir la voie à des compensations financières. Les pays développés ont beaucoup insisté pour qu'ils ne puissent pas être reconnus responsables de ces conséquences (hausse du niveau des mers et multiplication des événements extrêmes - sécheresse, typhons, inondations…). L'accord représente néanmoins un premier pas dans la reconnaissance du pro-*

blème des déplacés climatiques. ***Tristan Vey***

www.lefigaro.fr/sciences/2015/12/12/01008-20151212ARTFIG00107-cop21-ce-que-disent-les-points-cles-du-texte-final-de-l-accord.php

En conclusion, le résultat de la COP 21 est sans doute meilleur que ce que l'on pouvait craindre au début des négociations, mais de nombreux points devront être améliorés ou trouver des solutions très rapidement. Espérons que ce sera au programme des prochaines COP. Mais tous les citoyens peuvent aussi faire avancer la lutte contre le dérèglement climatique par leurs actions individuelles ou collectives. DE 17 y prendra sa part, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Comme le dit Pascal Canfin*:*

« Quel rôle pour la société civile?

Les ONG vont avoir plusieurs priorités dans les prochains mois. Tout d'abord, suivre la mise en œuvre des engagements des entreprises. Par exemple, 114 entreprises se sont engagées à travailler dans les deux ans qui viennent à définir une « feuille de route 2 degrés ». Il faut bien sûr veiller à ce qu'elles le fassent vraiment.

Les ONG devront également faire pression pour que les Etats s'engagent à rehausser plus tôt que 2025 leurs contributions, et ensuite suivre les nouveaux engagements qui devront être pris.

Enfin, les ONG devront continuer les actions qui ont permis de changer les mentalités dans le secteur financier, comme le désinvestissement ou les travaux techniques qui montrent la faisabilité d'un avenir 100 % renouvelables. Au-delà, l'accord universel, comme les engagements des entreprises, doivent accélérer les actes individuels. Car comme le dit Edgar Morin, il faut passer d'une philosophie du « ou » à une philosophie du « et ». Pour inventer la civilisation post-carbone il faut utiliser tous les leviers, de l'accord universel entre les Etats, aux engagements des entreprises, à la recherche, en passant par la sobriété individuelle.

www.pascalcanfin.fr/16/12/2015/10-questions-sur-laccord-de-paris/

JULIEN remplace AURÉLIEN

Daniel Hernot

Après quatre années passées à DE 17, notre Conseiller Info Energie, **AURÉLIEN PICCICUTO** nous a quittés pour rejoindre l'Espace Info Energie de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Compétent, disponible, très impliqué dans son travail, il a non seulement animé notre EIE, mais il a aussi beaucoup participé à nos activités associatives. Qu'il en soit vivement remercié. Nous lui souhaitons une belle poursuite de carrière.

Un nouveau visage à DE17

Après avoir dépouillé une cinquantaine de dossiers de candidature et effectué une dizaine d'auditions nous avons finalement recruté **JULIEN TAUZIA**. Agé de trente ans, Julien est titulaire d'une Licence Valorisation des Energies Renouvelables-Thermique-Energies de l'Université de Poitiers. Après avoir été Chargé d'Affaires Energie et Bâtiment, Julien a occupé le poste de Conseiller à l'Espace Info Energie de Rochefort. Il pourra donc rapidement s'installer dans ses fonctions à Surgères.

Bienvenue donc à Julien !!!

A vos Agendas…

Chers adhérents et amis, **l'Assemblée Générale** de Défi Énergies 17 pour l'année 2016 aura lieu le **5 mars 2016** à la salle du logis à Surgères. Le déroulement sera le suivant : **12h00**, repas partagé, on amène à manger, on partage, on goûte et on discute. **Vers 14h00**: Intervention de **Wolkswind** pour présenter l'état de l'éolien en France et les évolution technologique et réglementaire. **À14h45**:Une présentation d'un projet de Société d'Économie Mixte pour le développement des énergies renouvelable par **Mme Poinot-Rivière, Maire de Bernay Saint Martin**. Et à **15h30** début de l'Assemblée Générale.

Une invitation officielle vous sera envoyée par courriel ou courrier. Si vous n'avez rien reçu fin février vos coordonnées sont peut-être erronées dans nos fichiers alors contactez-nous par téléphone au **05-46-01-18-67** ou par courriel à **contact@defi-energies17.org**

STEP, vous connaissez ?

Daniel Hernot

STEP, en anglais c'est une marche d'escalier …

En fait, STEP est l'acronyme en français de Station de Transfert d'Energie par Pompage. Mais l'idée n'est pas éloignée de la notion de marche d'escalier puisqu'il s'agit de deux réserves d'eau artificielles, deux lacs, s'insérant dans le paysage à des altitudes différentes.

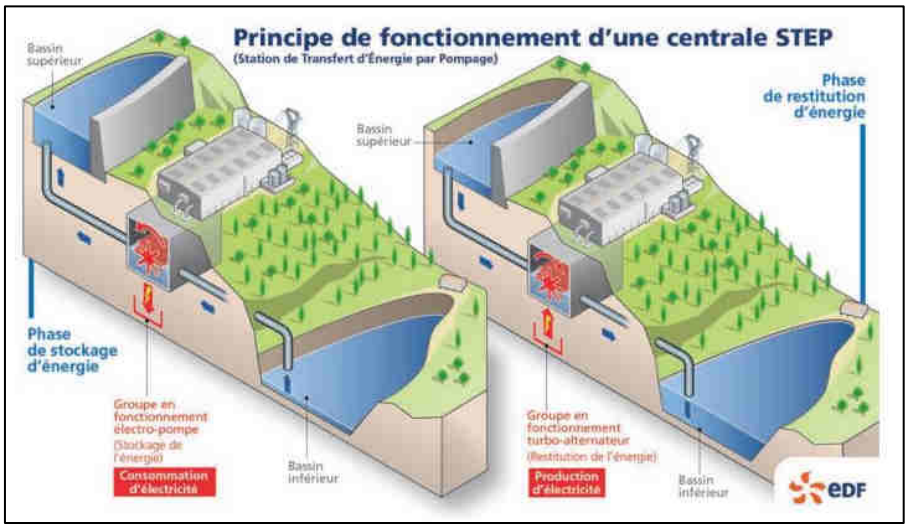

Ce dispositif peut être utilisé pour participer à l'équilibre d'un réseau électrique 100% renouvelable. En période de vent fort ou d'ensoleillement important alors que la demande en électricité est faible, on dispose d'électricité en excès. Cette électricité est alors utilisée pour pomper de l'eau du réservoir inférieur vers le réservoir supérieur. A l'inverse quand la demande en électricité est importante, on peut compléter la production en restituant au réservoir inférieur à travers une turbine l'eau préalablement stockée.

Il s'agit donc d'un système de stockage temporaire d'énergie destiné à pallier les fluctuations naturelles de la production éolienne ou solaire et de la demande.

Stockage temporaire car on considère que le stockage permet de produire de l'électricité pendant une trentaine d'heures. D'autres systèmes de stockage temporaire, comme les batteries ou l'accumulation d'air comprimé sont basés sur une durée de 6 heures.

Ce procédé de stockage n'est pas nouveau puisqu'il est déjà utilisé par le système de régulation du réseau de distribution électrique actuel. Dans le cas présent il s'agit surtout en France d'utiliser l'électricité issue des centrales nucléaires en « production de fond » alors que la demande est réduite, par exemple la nuit et le week-end.

Il existe environ 400 installations de ce type dans le monde, permettant de participer temporairement à la production d'électricité. En France une dizaine de sites permettent de disposer temporairement de 4,3 GW (c'est quand même l'équivalent de 4 ou 5 unités nucléaires) pour un stockage de 6 à 7 TWh. Les réservoirs de Grand-Maison/Verney en Isère aménagés en 1987 constituent la plus grosse installation de stockage d'Europe. Avec un barrage de 550 m de long, le réservoir de Grand-Maison représente 137 millions de m^3 d'eau et peut produire temporairement 1,8 GW.

L'augmentation de la contribution de l'éolien et du solaire dans la production d'électricité nécessite une augmentation des capacités de stockage temporaire pour assurer l'équilibre entre la demande et la production. Les STEP constituent un moyen simple, fiable et efficace avec un rendement de 70 à 80%. Le document de l'ADEME « vers un mix électrique 100% renouvelable en 2050 » met nettement en évidence l'importance de ce type de stockage.

Une étude récente a montré la possibilité d'un accroissement important des capacités de stockage. Près de 60 projets dans le monde seraient à l'étude pour 2020. Certains pays comme la Suisse mettent déjà en œuvre un programme de développement des STEP. En France le nombre de sites favorables à de nouveaux aménagements en zone de montagne, ne conduisant pas à des impacts environnementaux rédhibitoires, semble assez limité., cependant, des sites existants peuvent être modifiés pour fonctionner en STEP. Mais on peut aussi réaliser des installations à faible dénivellation, ou même en zone côtière utiliser la mer comme réservoir inférieur.

Station de transfert d'énergie par pompage de Revin dans les Ardennes

Photo: EDF - Airdiasol Rothan

Visites de Maisons « Bois et Paille »

Solen Laudriec et Luc Dazy

A l'heure ou les bâtiments sont responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre en France (construction et chauffage), penser autrement son habitation dès la conception fait sûrement partie de la solution. Les maisons « bois et paille » que nous avons visitées en sont de bon exemples...

Le 30 janvier dernier, sur l'invitation d'**Eddy Fruchard** un charpentier spécialisé dans les constructions à ossatures bois et murs paille, nous avons pris la route en direction du bocage poitevin, sous une pluie battante qui sévira toute la journée. Au programme de la journée, deux visites de maison « Bois et Paille » : une location finie et une maison en construction mais déjà hors d'eau et hors d'air. Une quarantaine de personnes ayant des projets de construction ont participé à ces visites, invitées par l'entreprise « Bois et Paille » pour découvrir cette technique prometteuse à base de matériaux bio-sourcés renouvelables et locaux.

Photo: DE17

Les Façades Sud et Est

La première maison est située à St Martin du Fouilloux en bordure de village, en face du bocage. C'est une location appartenant à Mr Fruchard et Mlle Piaud. Sa conception a été pensée pour que la maison soit « éco », c'est-à-dire écologique et économique dans le temps, elle doit permettre l'accueil, soit un couple à la retraite soit un couple avec 1 enfant et qu'elle soit adaptable aux personnes handicapées (cf. législation sur la location).

Au final, la maison fait 75 m^2 de plein pied avec un car-port à l'ouest et une terrasse au sud. Les murs sont en paille soutenus par une ossature bois. Le sol est constitué d'une dalle bois isolée avec de la ouate de cellulose en caisson hermétique et recouverte avec une chape chaux-sable de 5 cm sur plots béton. Le toit de l'habitation est en bac acier isolé paille. A l'extérieur, les murs paille sont isolés de l'extérieur par trois couches différentes : d'abord un enduit terre-paille, puis un enduit chaux- sable pour finir, un badigeon à la chaux fait la finition sur les façades nord, est et ouest tandis que la façade sud est agrémentée d'un bardage bois.

A l'intérieur, les murs sont recouverts d'un enduit-terre paille avec une finition avec des enduits terre et ocre de différentes couleurs.

La maison comporte deux espaces séparés par une porte coulissante en bois : un espace de vie composé d'un hall d'entrée et d'une grande pièce à vivre cuisine/salon et d'un espace « sommeil » composé de 2 chambres. A l'entrée (espace tampon) les toilettes sont à gauche, on accède ensuite au salon- cuisine, la salle de bain donne sur le salon. Entre ces deux pièces, la cloison peut être enlevée afin de rendre la salle de bain adaptée à un fauteuil roulant.

Petit focus sur la salle de bain : sol en marmoleum (linoleum) en une seule plaque car la salle de bain est assez petite (donc pas de problème avec l'eau et entretien facile). Ce revêtement de sol est cher, doux et souple au toucher, il est fabriqué à partir de matières premières naturelles et renouvelables. La douche est constituée d'un bac classique et de parois en bois rétifié. Le bois rétifié est un bois « cuit à 4% d'humidité », il a des propriétés quasi minérales, dur mais assez fragile, il reste stable, ne prend pas l'eau, résiste aux champignons et insectes. L'étanchéité de la douche est assurée par un film étanche qui remonte de quelques centimètres derrière le bardage en douglas non jointif.

Photo: DE17

La douche et son bardage bois

Pour la ventilation, cette maison est équipée d'une VMC simple flux. Ce choix a été fait en raison du coût pour un matériel performant, et du fait que la VMC double flux nécessite un entretien contraignant en location. Eddy Fruchard souligner que même avec des maisons bois-paille, donc perspirantes, il est nécessaire d'installer une ventilation mécanique.

Le chauffage est assuré par un poêle à bûches, les trois baies vitrées de la façade sud fournissent un large appoint passif, l'inertie thermique du carrelage de la pièce de vie assure un bon stockage de la chaleur du Soleil.

En cette matinée pluvieuse, nous sommes arrivés dans les premiers et la température était tout à fait agréable (et pourtant je suis frileuse) alors que le poêle n'avait fonctionné que 2 heures la veille au soir. On peut donc dire que le système de chauffage est très efficace et que l'isolation remplit bien son rôle.

Après un bon repas très convivial, nous avons visité une seconde maison encore en travaux située à Smarves. La configuration est tout à fait différente puisque la maison est encadrée par 2 habitations assez proches dans un lotissement.

La propriétaire voulait une maison bois-paille et a bien sûr dû faire face aux remarques des sceptiques de son entourage : « tu verras quand les souris se mettront dans tes murs… ». Mais ceux-ci changent d'avis devant le chantier et son avancement.

Le chantier de cette maison de 92 m² a commencé en juillet 2015, l'entrée de la propriétaire dans les murs est prévue pour avril 2016, cela semble possible, le chantier est déjà hors d'eau et hors d'air.

Une grosse partie des travaux sont faits par la propriétaire selon le mode chantier participatif, ceci lui a permis de faire un projet avec ses enfants après plusieurs années passées à l'étranger et bien sûr de diminuer le coût des travaux.

Par exemple, les murs en paille ont été montés en deux semaines et demie par une équipe composée de 7 personnes environ. Ils ont ensuite été enduits à la main.
A l'extérieur, ces murs bénéficient d'un enduit de finition à la chaux et d'un bardage bois sur la façade côté rue.

A l'intérieur, on entre dans une grande pièce de vie dont les cloisons internes sont constituées d'une ossature bois remplie avec un mélange terre-paille. Ces cloisons étaient pratiquement finies lors de notre visite. Ce chantier a demandé 3 semaines à trois personnes pour environ 10m². Ces cloisons présentent un avantage au niveau du coût (terre du chantier +paille) et un désavantage au niveau de l'isolation phonique par rapport à de la laine de bois par exemple.

Photo: DE17
Détail des cloisons terre-paille

L'enduit des autres murs internes a aussi été fait avec la terre du terrain. Lors de notre visite, ils leur restaient à sécher avant de recevoir l'enduit de finition. Ces chantiers de construction tout comme en traditionnel sont plutôt a engager l'été si c'est possible.

Le mode de chauffage prévu est un poêle à granulés qui sera situé dans la pièce principale, il sera équipé avec un conduit de fumée double paroi Poujoulat pour optimiser le rendement en amenant un air comburant réchauffé.

Un autre équipement écologique est prévu pour cette maison : une cuve de récupération d'eau de pluie permettra d'alimenter la chasse d'eau, les machines à laver et l'arrosage du jardin.

La dimension relationnelle, entre l'entreprise Bois et Paille

Photo: DE17
La façade côté rue avec la cuve de récupération d'eau et la terre qui sert pour les enduits et les cloisons

et leurs « clients », est souvent axée sur une participation active des futurs propriétaires, assistée par Eddy Fruchard.

Nous remercions chaleureusement Eddy Fruchard et Virginie Piaud ainsi que Christine leur locataire à St Martin du Fouilloux et Mme Duguay à Smarves pour leur accueil et leur patience à répondre aux nombreuses questions qui leur ont été posées.

Quelques liens à ceux qui souhaiteraient plus d'information:
Site Internet : www.boisetpaille.com

Adresse de la chaine youtube avec des vidéos techniques : https://www.youtube.com/channel/UC7IH9fBoDY-lEtYcfJJQ-Jeg

Adresse du blog de la maison : http://combiencouteunemaisonpaille.fruchard.fr/

Le livre **« Technique de construction en paille »**, écrit par Eddy Fruchard et Virginie Piaud ,qui présente 13 exemples de constructions en paille avec un focus sur les particularités de chacune est aussi empruntable et consultable à DE17.

Bulletin de l'association
DEFI ENERGIES 17
ISSN 1955-8889
Tirage papier: 100
Responsable de publication
Daniel Hernot
Mise en page :*Solen Laudriec*
Ont collaboré à ce numéro :
Yves Grosset-Grange
Daniel Hernot
Luc Dazy
Solen Laudriec
Jean-Paul Blugeon
Le dessin en couverture est signé JEF
EDITEUR
DEFI ENERGIES 17
Espace communautaire Berlioz
5 rue Jean-Philippe Rameau
17700 SURGERES
05 46 01 18 67
contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org
Les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas celle de l'association.
Défi énergies 17 autorise toute reproduction de texte ou d'illustration, sous réserve de mentionner la source.